

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE ST-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN DUDSWELL,
LE 5 JUILLET 2021, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
M. Michel Gagné, conseiller
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Est absente :

M^{me} Véronick Beaumont, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021.
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.2.1 La Relève du Haut-Saint-François
 - 5.3 Cotisation et adhésion
 - 5.3.1 Renouvellement de l'adhésion au CREE
 - 5.4 Demande d'appui
 - 5.5 Représentation
 - 5.6 Invitation
6. Administration
 - 6.1 Entente avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
 - 6.2 Signature des contrats de location de salles
 - 6.3 Calendrier municipal
 - 6.4 Adoption d'une nouvelle grille salariale
 - 6.5 Modification de l'horaire de l'agente de soutien administrative
7. Transport – Voirie
 - 7.1 Amendement de la résolution 2021-116
 - 7.2 Correction travaux TECQ 2014-2018
 - 7.3 Demande de certificat d'autorisation pour la rue Bishop
 - 7.4 Octroi contrat trottoirs
 - 7.5 Achat de peignes – camion 10 roues
 - 7.6 Mandat contrôle qualitatif des sols et matériaux
 - 7.7 Déneigement des chemins privés

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 7.8 Évaluation et estimation des coûts pour la municipalisation de la rue Florence
 - 7.9 Décompte progressif n° 1 -travaux de la TECQ

 - 8. Sécurité publique

 - 9. Urbanisme
 - 9.1 Demande d'usage conditionnel pour un chenil – Lots 4 199 293, 4 472 007 et 5 305 378
 - 9.2 Demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme – Lot 4 198 597
 - 9.3 Demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme – Lots 4 198 875 et 4 198 881
 - 9.4 Demande d'usage conditionnel pour activités et industries artisanales moyennes – Lot 4 198 373

 - 10. Hygiène du milieu

 - 11. Loisir et culture
 - 11.1 Planification stratégique en loisir

 - 12. Développement
 - 12.1 Achat de mobilier pour le parc Éva-Tanguay
 - 12.2 Achat d'un luminaire pour le parc Éva-Tanguay
 - 12.3 Achat d'un module de jeu pour le parc Gordon-MacAulay

 - 13. Trésorerie
 - 13.1 Comptes
 - 13.2 Dépôt du rapport trimestriel
 - 13.3 Signature du contrat d'emprunt -Règlement 2021-259
 - 13.4 Signature du contrat d'emprunt -Règlement 2021-261

 - 14. Avis de motion

 - 15. Adoption de règlement
 - 15.1 Premier projet de Règlement 2021-262 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2017-231

 - 16. Divers

 - 17. Présentation de projets citoyens
 - 17.1 Événement par Tribu-Terre

 - 18. Période de questions
 - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 18.2 Questions des citoyens

 - 19. Points du maire et suivi des activités du mois

 - 20. Clôture de la séance

 - 21. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, ouvre la séance à 19 h 05.

**2. ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2021-143**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
RÉSOLUTION 2021-144**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 7 juin 2021.

5.2 Demande de don

**5.2.1 La Relève du Haut-Saint-François
RÉSOLUTION 2021-145**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don de la Relève du Haut-Saint-François qui est un organisme communautaire famille à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Relève du Haut-Saint-François a un projet nommé « Dans MON sac à dos » qui permettra à des familles du Haut-Saint-François, vivant une situation financière précaire, d'avoir accès à du matériel scolaire neuf et usagé gratuitement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell soutienne financièrement la Relève du Haut-Saint-François en offrant un don de 100 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 70100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cotisation et adhésion

**5.3.1 Renouvellement de l'adhésion au CREE
RÉSOLUTION 2021-146**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de la Municipalité au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) au montant annuel de 50 \$;

QUE le conseil nomme les deux représentantes suivantes, M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère, et M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère, pour participer aux activités corporatives du CREE et y exercer notre droit de parole et de vote si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demande d'appui

5.5 Représentation

5.6 Invitation

6. ADMINISTRATION

**6.1 Entente avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
RÉSOLUTION 2021-147**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale occupera un espace à l'intérieur de l'école Notre-Dame-du-Paradis suite à l'agrandissement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures est nécessaire afin de favoriser l'utilisation d'infrastructures relevant de l'école, du CSSHC et de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M^{me} Mariane Paré, maire, et M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer l'entente avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Signature des contrats de location de salles
RÉSOLUTION 2021-148**

CONSIDÉRANT QUE la tâche reliée à la location des salles et à la préparation des contrats de locations de salles est assignée à M^{me} Manon Paré, agente de soutien administratif.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME}MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M^{me} Manon Paré soit autorisée à préparer et à signer les contrats de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Calendrier municipal
RÉSOLUTION 2021-149**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell produit un calendrier municipal chaque année rassemblant toutes les dates importantes;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier est distribué à l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre la création de ce calendrier pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la part de Mme Geneviève Patoine, Création & Design Graphique;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise a réalisé les éditions 2020 et 2021 du calendrier municipal et que la collaboration entre les deux parties s'est avérée être excellente.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à la signature du contrat de graphisme pour la réalisation du calendrier 2022, au montant de 1 820 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 13502 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Adoption d'une nouvelle grille salariale
RÉSOLUTION 2021-150**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de modifier la grille salariale afin de procéder au réajustement des salaires des sauveteurs de plage et du poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle classe 4A a été créée, pour le poste de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal se trouve maintenant à la classe 10.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la nouvelle grille salariale, telle que présentée en annexe, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 Modification de l'horaire de l'agente de soutien administrative
RÉSOLUTION 2021-151**

CONSIDÉRANT le départ de deux (2) employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés seront en vacances durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la tenue d'élections municipales en novembre prochain;

CONSIDÉRANT la charge de travail importante pour l'équipe administrative occasionnée par ces facteurs.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'horaire de l'agente de soutien passe de 3 jours à 5 jours par semaine, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 TRANSPORT - VOIRIE

7.1 Amendement de la résolution 2021-116 RÉSOLUTION 2021-152

CONSIDÉRANT la résolution no. 2021- 116 adoptée le 31 mai dernier;

CONSIDÉRANT le 5^e alinéa, indiquant la version 2 de la programmation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, il s'agit de la version 1 de la programmation de travaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'IL y a donc lieu d'amender la résolution 2021-116, en remplaçant « version 2 » par les termes « version 1 » au 5^e alinéa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Correction travaux TECQ 2014-2018 RÉSOLUTION 2021-153

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux de la TECQ 2014-2018, l'appellation des tronçons de la rue Bishop T101 et T102, comme indiqué au plan d'intervention, a été inversée dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au tronçon T-102 au plan d'intervention ont été reportés, car le montant soumissionné dépassait les estimations prévues;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon T-101 au plan d'intervention est situé en amont du tronçon T-102 et devait être réalisé préalablement à ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'en inversant l'appellation des tronçons aux documents d'appel d'offres, c'est le tronçon T-101 au bordereau de prix qui a été retiré, donc le T-102 au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents déposés pour la reddition de comptes au programme TECQ 2014-2018 ont porté l'appellation du tronçon à l'appel d'offres, soit T-102 lorsqu'il s'agissait en réalité du tronçon T-101 au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux déposée le 31 mai dernier pour la TECQ 2019-2023 comporte la réalisation des travaux du tronçon T-102 au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter les travaux du tronçon T-102 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 puisqu'il s'agit du remplacement de la conduite d'aqueduc en carlon de 50 mm de diamètre.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU' Il y aurait lieu pour le conseil municipal de demander au MAMH de considérer que les travaux inscrits aux documents de reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018 inclut la réalisation des travaux du tronçon T-101 de la rue Bishop, tel qu'identifié au plan d'intervention, plutôt que ceux du tronçon T-102, et d'autoriser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, la réalisation des travaux du tronçon T-102 tel qu'identifié au plan d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Demande de certificat d'autorisation pour la rue Bishop
RÉSOLUTION 2021-154**

CONSIDÉRANT QU' afin d'exécuter les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Bishop dans le cadre du programme TECQ, il y a lieu de procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC et du MFFP;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil doit autoriser la firme Avizo Experts-conseils à procéder en son nom à une demande d'autorisation pour le remplacement de la conduite d'eau potable dans le cours d'eau de la décharge du lac d'Argent.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU' il y aurait lieu pour le conseil municipal d'autoriser Avizo Experts-conseils à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de remplacement d'une conduite d'eau potable dans le cours d'eau de la décharge du lac d'Argent à Dudswell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Octroi contrat trottoirs
RÉSOLUTION 2021-155**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait parvenir à trois (3) fournisseurs potentiels une demande de prix pour la reconstruction de trottoirs sur la rue Main ainsi que pour la construction d'un trottoir-dalle sur la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT QU' un seul d'entre eux a soumis une proposition, mais que cette dernière était non conforme.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell rejette la seule soumission reçue pour la reconstruction de trottoirs sur la rue Main ainsi que pour la construction d'un trottoir-dalle sur la rue Principale Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 Achat de peignes – camion 10 roues
RÉSOLUTION 2021-156**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un camion 10 roues lors d'une séance précédente du conseil;

CONSIDÉRANT QUE pour les opérations de déneigement l'ajout de peignes est nécessaire;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Robitaille Équipement inc. au montant de 8 443,00 \$, plus taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'il y aurait donc lieu pour le conseil municipal d'octroyer le contrat pour la fourniture de peignes pour le camion 10 roues à Robitaille Équipement inc. au montant de 8 443,00 \$, plus taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 2021-259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.6 Mandat contrôle qualitatif des sols et matériaux
RÉSOLUTION 2021-157**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et de reconstruction de chaussées des rues High, Gilbert et Bishop (TECQ 2019-2023) nous devons avoir recours au service d'un laboratoire d'étude de sols et matériaux afin de s'assurer de la conformité des matériaux et de leur mise en place;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à un laboratoire spécialisé dans le domaine, soit la firme Granulabplus inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de confier à cette firme le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux au montant maximal de 13 215.00 \$, plus taxes applicables, tel que présenté dans l'offre de services.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux lors des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et de reconstruction de chaussées des rues High, Gilbert et Bishop (TECQ 2019-2023) soit octroyé à la firme Granulabplus inc. pour un montant maximal de 13 215.00 \$, plus taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 05017 002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.7 Déneigement des chemins privés
RÉSOLUTION 2021-158**

Le conseiller M. Alain Dodier déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un formulaire dûment complété conformément à la *Politique de déneigement des chemins privés ouverts au public* adoptée par le conseil pour la rue de l'Artisan, pour laquelle une évaluation de conformité devra être faite pour la saison 2021-2022.

**IL EST PROPOSÉ IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal mandate le directeur aux services techniques, M. Mario Lazure, à procéder à l'analyse de la conformité de la rue de l'Artisan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ/MAJORITÉ

**7.8 Évaluation et estimation des coûts pour la municipalisation de la rue
Florence
RÉSOLUTION 2021-159**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de municipalisation de la rue Florence;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été remplie conformément aux exigences du formulaire de la *Politique de municipalisation*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une étape d'évaluation préliminaire des coûts de mise aux normes des chemins selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation préliminaire des coûts devrait être exécutée à l'externe.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le directeur aux services techniques soit autorisé à faire appel à une expertise externe pour valider l'évaluation des coûts pour la mise à niveau de la rue Florence, selon les règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.9 Décompte progressif n° 1 – travaux de la TECQ
RÉSOLUTION 2021-160**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT la demande d'un premier versement de la part de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant Avizo Experts-conseils.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 59 765,92 \$, taxes incluses, à 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts);

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 05017 002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 URBANISME

**9.1 Demande d'usage conditionnel pour un chenil – Lots 4 199 293, 4 472 007 et 5 305 378
RÉSOLUTION 2021-161**

Le conseiller M. Michel Gagné quitte la salle à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un chenil déjà existant au 14, chemin Pomerleau, en zone VIL 7;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est en opération depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE le chenil est composé de cinq (5) chiens adultes et de trois (3) chiots;

CONSIDÉRANT QUE les chenils sont maintenant autorisés dans la zone VIL 7, mais assujettis au Règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de chiens adultes est limité à un maximum de dix (10) chiens par chenil;

CONSIDÉRANT QUE les différentes aires d'utilisation du chenil (enclos, cours d'exercices, etc.) doivent être implantées à une distance suffisante de sorte que les aboiements ne sont pas ou peu perceptibles à partir d'une habitation autre que celui de l'exploitation (minimum 80 mètres);

CONSIDÉRANT QUE la distance entre l'enclos actuel et la résidence voisine est actuellement de 48 mètres.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la demande d'usage conditionnel pour l'usage d'un chenil au 14, chemin Pomerleau soit autorisée, sous condition que la propriétaire se conforme, dans un délai de 12 mois, à assurer une distance d'au moins 80 mètres entre l'enclos et la propriété voisine, et ce, conformément aux critères d'évaluation du Règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller M. Michel Gagné est de retour dans la salle à 19 h 32.

**9.2 Demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme – Lot 4 198 597
RÉSOLUTION 2021-162**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une résidence de tourisme au 20, chemin Donat Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement aucune résidence de tourisme officielle sur le chemin Donat Ouest, sur un total de 22 maisons;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'aménagement intérieur du bâtiment a été déposé sur lequel figurent deux (2) chambres à coucher, ce qui est conforme aux installations septiques;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les résidences de tourisme sont autorisées dans la zone VIL 3, mais assujetties au Règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation sont respectés de manière à permettre l'usage « résidence de tourisme »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme au 20, chemin Donat Ouest soit autorisée, le tout conformément au Règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 Demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme – Lots 4 198 875
et 4 198 881
RÉSOLUTION 2021-163**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à régulariser une résidence de tourisme dont l'usage n'était pas autorisé lors de son implantation au 61, 17^e Chemin;

CONSIDÉRANT QUE la demande avait initialement été refusée par voie de résolution 2021-098 par le conseil municipal, car l'occupation réelle de la résidence ne respectait pas la capacité des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire s'engage à se conformer et à restreindre l'accès de sa résidence à 4 personnes, de manière à respecter le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les résidences de tourisme sont autorisées dans la zone VIL 3, mais assujetties au Règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la demande révisée respecte les normes relatives aux installations septiques (fosse scellée de 1 500 gallons) pour deux (2) chambres;

CONSIDÉRANT QUE tous les critères d'évaluation permettant les résidences de tourisme sont respectés.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la demande d'usage conditionnel pour résidence de tourisme du 61, 17^e Chemin soit autorisée, le tout conformément au Règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Demande d'usage conditionnel pour activités et industries artisanales
moyennes – Lot 4 198 373
RÉSOLUTION 2021-164**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser des activités et industries artisanales moyennes dans la zone mixte M3, au 260, rue Main;

CONSIDÉRANT QUE l'activité artisanale projetée, soit une entreprise de soudure artisanale, s'intègre bien au milieu environnant, permet de préserver la quiétude du voisinage et ne constitue pas une nuisance.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la demande d'usage conditionnel pour activités et industries artisanales moyennes au 260, rue Main soit autorisée, le tout conformément au Règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 HYGIÈNE DU MILIEU

11 LOISIR ET CULTURE

**11.1 Planification stratégique en loisir
RÉSOLUTION 2021-165**

La conseillère M^{ME} Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Municipalité de Dudswell les constats et enjeux du territoire en lien avec les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal de la Municipalité de Dudswell les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement des loisirs sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Dudswell ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal adhère aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François; soit :

- Oser s'allier
- Oser agir ensemble
- Oser prendre place
- Oser innover
- Communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 DÉVELOPPEMENT

**12.1 Achat de mobilier pour le parc Éva-Tanguay
RÉSOLUTION 2021-166**

CONSIDÉRANT QUE le parc Éva-Tanguay aura besoin de mobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a fait soumissionner Équiparc pour deux (2) bancs en aluminium noir, une table avec accès à mobilité réduite, 2 bancs sur rails avec dossier et un support à vélos;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission s'élève à 18 967,43 \$, taxes incluses, incluant les ancrages et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l'aménagement de ses espaces publics pour donner un caractère unique à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME}MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell octroie le contrat à Équiparc pour l'achat de mobilier pour le parc Éva-Tanguay, et ce, pour un montant total de 18 967,43 \$, taxes incluses, le tout selon la soumission reçue;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 08000 016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.2 Achat de luminaire pour le parc Éva-Tanguay
RÉSOLUTION 2021-167**

CONSIDÉRANT QUE le parc Éva-Tanguay aura besoin de luminaire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SOLIDel fait des luminaires de parc solaire qui n'ont pas besoin de fixture permanente;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SOLIDel fait ces luminaires à 1 700 \$ l'unité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l'aménagement de ses espaces publics pour donner un caractère unique à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME}MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell octroie le contrat à SOLIDel pour la somme de 1 700 \$, plus les taxes applicables et le tout selon la soumission reçue;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 08000 016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3 Achat d'un module de jeu pour le parc Gordon-MacAulay
RÉSOLUTION 2021-168**

CONSIDÉRANT les travaux prévus au parc Gordon-MacAulay;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'acheter un nouveau module de jeu pour les enfants;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l'aménagement de ses espaces publics pour donner un caractère unique à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell procède à l'acquisition d'un module de jeu série Maison dans un arbre M058 auprès du fournisseur Jeux 1000 pattes, le tout conformément à la soumission reçue, au montant de 44 509,12 \$, taxes incluses.

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 08000 015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 TRÉSORERIE

**13.1 Comptes
RÉSOLUTION 2021-169**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

1391	James Cynthia	Contrat de vidanges– lac Miroir	993.06
1392	Cercles des Jeunes Naturalistes	Animations - SAE (acompte)	129.60
1393	Cercles des Jeunes Naturalistes	Animations – SAE	590.40
1394	Enseignes A-Gagnon	Pach pour coroplaste - marché public	408.97
1395	Envirojet	Entr. & rép. – bâtisse (lavage ext. H.V.)	2 414.48
1396	J.M. Laroche inc.	Entr. & rép. - réseau & maison des jeunes	595.98
1397	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. - véhicule incendie	3 994.23
1398	Le Réseau d'Information	Abonnement annuel - 2021	327.68
1399	Signalisation de l'Estrie inc.	Plaques de rues	308.09
1400	ANNULÉ		
1401	ANNULÉ		
1402	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Frais de transport & élimination	23.00
1403	Ass. des Marchés Publics	Adhésion annuelle – 2021	100.00
1404	Aquatech	Forfaitaire - mai 2021	5 365.88
1405	Beaumont François	Location détourbeuse – Potagerie	55.88
1406	Billy & Manu Magiciens	Animation de magie - St-Jean 2021	563.38
1407	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation - réseau routier	1 739.13
1408	CNI Indépendante	Cartes affaires (inspecteur)	298.99
1409	Distr. d'Outils E. Galipeau inc.	Petits outils – voirie	979.58
1410	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	653.64
1411	Longpré François	Prestation du 23 juin 2021	950.00
1412	Martech inc.	Plaques de rues	6 498.62
1413	Meunerie Sawerville inc.	Entr. & rép. - réseau routier	198.00
1414	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Téléphonie IP & fibre optique	1 708.19
1415	Productions Noeud Papillon	Animation - parade St-Jean 2021	2 069.55
1416	Les Productions Pro Star	Animation - fête nationale 2021	1 724.63

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1417	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	8 566.47
1418	Régie Incendie DLW	Quote part 2021 & essence	45 366.35
1419	Scies à Chaines Claude Carrier	Pièces & accessoires – pelouse	82.85
1420	Signalisation de l'Estrie inc.	Plaques de rues	909.85
1421	Tanguay Michèle	Remboursement – Potagerie	175.49
1422	Technochimie inc.	Pièces & accessoires – voirie	263.79
1423	Terraquavi	Entr. & rép. - réseau routier	5 057.88
1424	Wurth Canada Ltée.	Pièces & accessoires – voirie	335.77
1425	Béton Barolet	Entr. & rép. - terrain de balle	842.77
1426	Trans. Exc. Thompson inc.	Frais de transport & élimination	2 662.37

Prélèvements

744	Bureau en Gros	Fournitures de bureau	188.25
745	Cain Lamarre en Fideicommiss	Services juridiques - cour municipale	568.33
746	Amaro des Cantons l'Est inc.	Bouteilles d'eau	28.00
747-756	Hydro Québec	Électricité 2 715.09	000.00
757	Machinerie C & H inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	229.84
758	Ministère du Revenu du Québec	DAS – avril 2021	19 016.95
759	Les Mousses de L'Estrie inc.	Embellissement - sites (mousses)	465.65
760-762	Petit Pascale	Services techniques – environnement	3 126.03
763	Agence du Revenu du Canada	DAS – avril 2021	6 852.34
764	Cartes Desjardins Visa	Articles divers	587.80
765	Carte Desjardins Sonic	Essence - véhicule voirie	2 882.61
766	A.D.M.Q.	Formation	458.75
767-769	Hydro Québec	Électricité	1 525.27
770-771	Petit Pascale	Services techniques – environnement	1 627.16
772	Prudent Mesure D'urgence	Honoraires professionnels – Covid 19	401.26
773	Société de Sauvetage	Affichage emploi	232.82

Le tout pour un montant total de 136 867.65 \$.

Un montant de 65 458.49 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Dépôt du rapport trimestriel

La directrice générale, M^{me} Solange Masson, dépose le rapport financier trimestriel en date du 30 juin 2021. Les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et s'en déclarent satisfaits.

13.3 Signature du contrat d'emprunt – Règlement 2021-259 RÉSOLUTION 2021-170

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER LA MAJORITÉ (CONTRE : M. MICHEL GAGNÉ)

QUE la Municipalité de Dudswell soit autorisée à demander à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François de leur émettre un contrat de financements au montant de 100 000 \$ selon le *Règlement d'emprunt no 2021-259 camion 10 roues avec équipements de déneigement* tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

QUE M^{me} Mariane Paré, maire, et M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13.4 Signature du contrat d'emprunt – Règlement 2021-261

RÉSOLUTION 2021-171

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : M. MICHEL GAGNÉ)**

QUE la Municipalité de Dudswell soit autorisée à demander à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François de leur émettre un contrat de financement temporaire au montant 981 963 \$ selon le *Règlement d'emprunt no 2021-261 pour le programme TECQ 2019-2023* tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

QUE M^{me} Mariane Paré, maire, et M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

14 AVIS DE MOTION

15 ADOPTION DE RÈGLEMENT

**15.1 Premier projet de Règlement 2021-262 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2017-231
RÉSOLUTION 2021-172**

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2017-231, AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES D'ÉVALUATION LIÉS À LA SECTION 1 « RÉSIDENCES DE TOURISME »

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 est entré en vigueur le 19 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le pouvoir, en vertu des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux usages conditionnels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dudswell a instauré sur le territoire, en 2017, un régime d'usages conditionnels en regard du groupe d'usage « H10 - Résidence de tourisme » en permettant au conseil municipal d'autoriser, selon des conditions d'exercice spécifiques, des usages de ce groupe qui respectent les critères d'évaluation établis par le Règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite ajouter et modifier certains critères d'évaluation liés aux résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été présenté à la séance de l'assemblée du 7 juin 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement suivant soit et est adopté.

ARTICLE 1

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 afin de :

Ajouter et modifier certains critères d'évaluation liés à la section 1, autorisant les résidences de tourisme dans les zones de villégiatures;

ARTICLE 3

L'article 4.1.3 intitulé « Critères d'évaluation » est modifié comme suit :

a) En remplaçant au 1^{er} alinéa, le paragraphe 2^o par le paragraphe qui suit :

« 2^o Le chemin dans lequel s'implante la résidence de tourisme comporte un maximum de 10 % des habitations existantes qui sont utilisées à des fins de résidences de tourisme (par tranche de 10 résidences, 1 résidence de tourisme est acceptée »;

b) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 3^o, les mots « Pour une nouvelle construction ». »;

c) En remplaçant au 1^{er} alinéa le paragraphe 4^o par le paragraphe qui suit :

« 4^o Une zone tampon végétalisée boisée de 3 mètres de profondeur est aménagée afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation et l'ajout d'une clôture opaque d'au moins 1,8 m de haut. Une distance de 15 mètres est assurée entre la résidence de tourisme d'une limite de propriété »;

d) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 8^o, le sous-paragraphe c);

e) En ajoutant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 9^o, les sous-paragraphe a) et b) qui se lisent comme suit :

« a) Le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence est limitée par la capacité de l'installation septique.

b) La vérification de la conformité des installations septiques au règlement Q-2, r.22, se fait à l'aide du rapport de vérification ou d'attestation de conformité, préparé et signé par un professionnel compétent en la matière, requis par l'article 5.3.1 du présent règlement; »;

f) En ajoutant au 1^{er} alinéa, les paragraphes 13^o, 14^o et 15^o qui se lisent comme suit :

« 13^o Toute tente, roulotte, véhicule récréatif ou autre installation de camping sont interdits sur le terrain occupé par la résidence de tourisme;

14^o Le terrain devra avoir une superficie minimale de 1 200 m²;

15^o Une inspection au préalable est réalisée par le service incendie pour vérifier la conformité du bâtiment par rapport aux normes de sécurité incendie. »;

ARTICLE 4

L'article 5.3.1 intitulé « Résidence de tourisme » et concernant les plans et documents accompagnant la demande d'approbation d'une résidence de tourisme est modifié comme suit :

a) En ajoutant un paragraphe 3^o qui se lit comme suit :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

« 3° Un rapport de vérification ou d'attestation de conformité des installations septiques au règlement Q-2, r.22, préparé et signé par un professionnel compétent en la matière. Le rapport devra permettre de constater que l'installation ne démontre aucun signe de contamination dans l'environnement (contamination des eaux de puits ou de sources servant à l'alimentation ou une source de contamination des eaux superficielles), que l'installation ne présente pas de signes d'altération susceptibles de compromettre son étanchéité ou sa performance attendue et que l'installation sanitaire est conçue pour recevoir les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances en fonction du nombre de chambres à coucher ou de la capacité maximale d'exploitation ou d'opération. » »;

ARTICLE 5

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 qu'il modifie.

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 DIVERS

17 PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

17.1 Événement par Tribu-Terre

Présentation d'un projet d'évènement 5 à 7 par une des propriétaire de Tribu-Terre qui auraient lieu durant le mois d'août. Elles demandent une aide financière pour payer les musiciens au montant de 300 \$ par soir pour 3 soirs pour un total de 900 \$, servis avec des produits du terroir. Ces 5 à 7 se tiendraient sur le parvis de l'église St-Adolphe-de-Dudswell et tous les citoyens sont invités. Le dernier week end d'août serait un concert d'orgue à l'église.

18 PÉRIODE DE QUESTIONS

18.1 Réponses aux questions des citoyens

18.2 Période de questions des citoyens

Environ 10 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

19 POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

21 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 20.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

